

Votre première année de participation au Régime de retraite des CAAT

À titre de nouveau participant au Régime de retraite des CAAT, vous contribuez à protéger votre avenir, dès aujourd'hui.

Familiarisez-vous avec le Régime des CAAT et votre rente en effectuant ces actions au cours de votre première année de participation.



Activez votre compte **Ma Pension**

Ma Pension est le portail en ligne du Régime des CAAT où vous pouvez accéder à des renseignements importants sur votre pension. Vous n'avez besoin que de quelques renseignements pour activer votre compte.

**Regardez une courte vidéo
sur la façon de commencer**



Inscrivez-vous à une séance de formation

Participez à un webinaire conçu pour les nouveaux participants afin de vous informer sur les principes fondamentaux des pensions, les caractéristiques du Régime, et profitez de l'occasion pour poser vos questions à nos experts en matière de pension.

**Inscrivez-vous dès
maintenant**



Déterminez votre admissibilité à un rachat

Vous pouvez effectuer un rachat et augmenter votre rente du Régime des CAAT si vous cotisiez à un régime de retraite enregistré, ou si vous travailliez pour votre employeur actuel avant d'adhérer au Régime de retraite des CAAT.

**Apprenez-en davantage
sur les rachats**



Apprenez-en davantage sur votre **relevé annuel**

À titre de participant au Régime de retraite des CAAT, vous recevrez sous peu un relevé annuel qui fournira des renseignements sur votre rente. Le relevé présente un résumé de votre participation jusqu'à la fin de l'année précédente et propose jusqu'à trois dates possibles de retraite.

**Apprenez-en davantage
sur votre relevé annuel**